



Faites la Une !

publié le 14/05/2014

Descriptif :

Les élèves de 1ère STMG ont participé au concours « Faites la Une » organisé par CLEMI*

Les élèves de 1ère STMG ont participé au concours « Faites la Une » organisé par CLEMI*. Il s'agissait pour les élèves de réaliser la Une d'un journal virtuel, en une journée, à partir d'une sélection de dépêches du jour choisies par le Clemi de l'académie de Poitiers sur le site de l'AFP.

Les élèves étaient alors placés en position de journalistes, à la source des informations et jusqu'à leur mise en scène, en un temps restreint. Les dépêches étaient accessibles en ligne, à partir de 9h le 25 mars et les élèves avaient jusqu'à 17h pour réaliser leur Une. Il fallait donc respecter les sujets proposés et utiliser uniquement les photos fournies par l'AFP.

C'est donc dans le cadre de SDG (science de la gestion) que les élèves ont mené cette action qui permet de mettre en application diverses compétences tel que : l'organisation, la synthèse, la mise en forme. Certains élèves ont particulièrement pris en charge la présentation du titre (Nicolas) et la conception de la publicité (Steven et Benjamin, nos deux pompiers volontaires qui ont réalisé une publicité... sur les pompiers). Tous les élèves ont participé activement à la sélection des sujets, à la recherche des titres (et ce fut l'occasion de propositions parfois surprenantes, accrocheuses mais politiquement incorrecte...), ainsi qu'à l'ébauche des introductions des articles. Pour la présentation, ils se sont appuyés sur l'observation de « Unes » de la Nouvelle République et de Centre Presse, afin de respecter une présentation « réaliste ».

Découvrez ci-dessous leur production qui a été primée au niveau départemental.

*Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias de l'Information

Document joint

 ideefixe_guy_chauvet (PDF de 250.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.